

Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1: REVISION DE NOS REGLEMENTS D'INTERVENTIONS ECONOMIQUES ET CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE, CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES

Rapporteur : M. Michel DUPUY

Un nouveau SRDEII a été approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin de permettre à la communauté de communes de Lacq-Orthez de continuer à attribuer des aides, une nouvelle convention, permettant d'attribuer les aides décrites jusqu'au 1^{er} juillet 2024 (délibération du 25/09/2023), a été signée avec la région.

Une seconde convention doit prendre la suite jusqu'en 2028 après un travail de mise en adéquation du règlement, en particulier en matière d'éco-socio-conditionnalité des aides, d'intégration du règlement d'intervention en cours d'élaboration dans le cadre de l'action collective de proximité (ACP). C'est aussi l'occasion d'intégrer quelques évolutions.

Le règlement en vigueur à ce jour a été adopté par délibération le 26 septembre 2022. Il se décompose en 3 parties :

- AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES,
- AIDES A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES,
- AIDES A L'INVESTISSEMENT DES ACTEURS DU TOURISME.

Dans la prochaine version, les éco-socio-conditionnalités doivent être introduites pour répondre aux exigences de la feuille de route régionale Néo Terra et de la Région Nouvelle-Aquitaine mais aussi parce que cela fait partie des leviers pour embarquer tous les acteurs dans la transition écologique et la RSE. Ces données sont, également, inscrites dans le plan d'action du PCAET et le COT de la communauté de communes de Lacq-Orthez. C'est aussi une des actions phares 2024 issue du groupe de travail Axe 1 Enjeu 1 du projet de territoire.

Deux réunions de travail ont été tenues avec les vice-présidents de la commission développement économique et les techniciennes référentes pour proposer des évolutions, qui ont été présentées en commission développement économique et ont été intégrées dans le projet de convention entre la région et la communauté de communes pour la mise en œuvre du SRDEII et dans le projet de règlement d'interventions économiques de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le projet de nouveau règlement d'interventions économiques de la communauté de communes de Lacq-Orthez annexé à la présente délibération,
- **d'approuver** le projet de convention avec la Région dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT